

# le MAG Syndical





# SOMMAIRE

---

## ÉDITORIAL 3

---

## ARTICLES

Retour sur le Conseil National 4

Adresse aux agents du conseil national CGT Finances Publiques 6

Démasquer et combattre les idées d'extrême droite, une lutte syndicale à part entière 7

Frais de changement de résidence 11

Le billet de tata Jacqueline 15



Le mag syndical N°38 - JUIN 2021

CGT - Finances Publiques

Case 450 et 451 - 263, rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 80 80 - Fax : 01 48 70 71 63

Facebook : @cgt.finpub - Twitter : cgt\_finpub

Directeur de publication : O. VILLOIS

ISSN 2118-1527 - CP n°CPPAP : n°0920 S 06183

Composition : CARREMENTCOM - 01 43 02 08 35

Impression : Rivet Presse Edition - Limoges

e.mail : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr

e.mail : dgfip@cgt.fr

Prix : 0,50 €



## ÉDITORIAL

Notre conseil national s'est réuni les 19, 20 et 21 mai dernier. Cette instance interne du syndicat à mi-mandat a permis de faire un bilan de l'activité de votre syndicat, pour laquelle vous vous êtes exprimés dans vos assemblées générales.

**En tant que syndiqué.es acteurs et décideurs, vous avez approuvé l'activité de la CGT Finances Publiques et cela dans un contexte difficile et inédit s'agissant de la violence des réformes et de cette crise sanitaire que nous subissons. Par cette approbation, vous validez également tout l'investissement et l'énergie déployés au quotidien par les militants et militantes de la CGT Finances Publiques.**

Le contexte et le renouvellement de votre confiance, mettent en évidence l'impérieuse nécessité d'une CGT Finances Publiques forte et unie, au service des agents et de leurs revendications, mais aussi au service des citoyens en défendant nos missions de service public.

Toutes et tous, avons souffert de cette crise sanitaire qui a accentué beaucoup de difficultés déjà existantes tant sur le plan individuel que collectif. Nous le percevons, la société est sous tension et cette tension est attisée de toute part. Le monde du travail, et en ce qui nous concerne le monde de la DGFIP, n'est pas en marge de cette société, les difficultés, tensions, intolérances ne s'arrêtent donc pas à la porte des centres des Finances Publiques et investissent nos collectifs de travail.

En tant que syndiqué.es à la CGT, nous nous devons de combattre toutes les idées synonymes de haine, d'exclusion et d'intolérance. Car c'est bien au travail que se construit la cohésion sociale, alors combattre ces idées, combattre l'individualisme, l'intolérance, le racisme et toutes les discriminations est bien un enjeu syndical, un enjeu pour chaque adhérent de la CGT.

Collectivement, syndiqué.es et militant.es, nous devons donc travailler au renforcement de notre CGT Finances Publiques afin de porter plus haut et plus fort les valeurs qui sont les nôtres, les valeurs d'une société plus juste, plus solidaire, plus féministe, plus respectueuse de la population et de l'environnement.

« Ensemble travaillons

à imposer une autre société,

d'autres choix

sont possibles. »



## RETOUR SUR LE CONSEIL NATIONAL

Les 19, 20 et 21 mai s'est tenu notre Conseil National. Initialement prévu à La Palmyre, les conditions sanitaires nous ont contraints à l'organiser en distanciel. Ce rendez-vous de la vie démocratique de notre syndicat permet de faire le point sur les 2 premières années du mandat mais aussi tracer la feuille de route jusqu'au prochain congrès.

### Tout comme ce conseil national, les débats et échanges avec les syndiqués ont été impactés par cette crise sanitaire.

La souplesse a été nécessaire dans la période ; ainsi, outre les AG, les syndiqués ont pu aussi être consultés via des CE élargies ou encore par mail.

### En tout ce sont 90 AG ou consultations qui ont eu lieu.

Les votes sur le rapport d'activité sont : Pour (89,34 %), Contre (1,46 %) et Abstentions (7,94 %) ; l'activité du syndicat est donc approuvée très majoritairement.

Le mandat de congrès a été respecté.

La participation en nombre de sections est plus importante, mais moins importante en nombre de votants.

L'actualité est riche, trop riche pour permettre une introduction

exhaustive de notre débat sur l'actualité revendicative.

Cette actualité est malheureusement riche de coups portés au monde du travail, mais aussi riche de luttes et d'espoirs sur la nécessité de porter notre vision d'une société plus juste, plus solidaire, plus égalitaire, plus féministe et plus respectueuse de l'environnement.

Nous ne connaissons pas encore les conséquences économiques sociales, psychologiques... que cette crise sanitaire sans précédent va engendrer, puisque nous y sommes encore plongés.

Nous parlons souvent du monde d'après, mais celui qui est devant nous aujourd'hui, sans un soulèvement populaire, ne sera, de toute évidence, pas le même qu'avant, il sera pire, plus injuste... Il laissera encore plus de place au capitalisme et au libéralisme à l'avantage des plus privilégiés, mais moins de libertés et de protections sociales à la population.

Sans présager de l'issue des scénarii peu encourageants qui se mettent en place avec l'approche des élections régionales et présidentielle,

c'est bien le rôle des syndicats et en premier lieu de la CGT que de défendre et faire avancer les valeurs de solidarité et d'émancipation de l'ensemble des travailleurs et travailleuses, de défendre nos acquis sociaux, regagner ceux perdus et permettre de nouvelles conquêtes revendicatives et sociales.

C'est dans ce contexte que se déroule notre conseil national, qui fort du bilan de ces 2 dernières années, devra tracer des perspectives pour les mois à venir, d'ici vendredi.

La DGFIP est une des administrations au cœur des attaques frontales de l'autocrate libéral. Parce qu'elle est une administration exerçant des missions régaliennes, parce que ses agents sont fonctionnaires, parce que c'est une admi-

nistration de contrôle... parce que c'est une administration qui gêne et dérange les visions libérales et méritocratiques de ce gouvernement.

La DGFIP, ses usagers et ses agents font donc face :

- au Nouveau Réseau de Proximité et la démétropolisation

Cette réforme va éloigner les services de pleine compétences des usagers et imposer une mobilité géographique ou fonctionnelle forcée aux agents.

Cet éloignement de notre service public est un réel recul, pour les usagers et les agents.

- à la privatisation de missions

Comme l'encaissement de l'impôt, taxes et factures aujourd'hui, la mise à jour du plan cadastral ou encore la publication foncière demain...

- la casse du statut protecteur des agents mais aussi surtout des citoyens

Par la loi de transformation de la fonction publique qui comporte la contractualisation, les lignes directrices de gestion, la suppression des CAP de promotions et de mobilité, la fusion des CT et CHSCT, etc.

- des nouvelles organisations du travail

La crise sanitaire a accéléré l'avancée des nouvelles organisations du travail déjà prévues : télétravail, travail à distance ou encore flex office. Les collectifs de travail seront malmenés par l'ensemble des réformes.

Toutes ces réformes sont liées et ont pour conséquence le démantèlement de la DGFIP et de ses missions, des droits et garanties des agents, des collectifs de travail.

Mais derrière toutes ces réformes dont les premières conséquences sont connues et débattues depuis des mois dans notre organisation, se cachent des enjeux de société bien plus larges tels que la mise à



mal du consentement à l'impôt ou encore le droit des citoyens d'être traités de façon neutre, égale sur tout le territoire et par des agents indépendants des pouvoirs politiques.

## La CGT Finances Publiques est porteuse d'un autre projet de société, d'une autre DGFIP, d'autres choix sont possibles.

Nous ne pouvons, ni ne souhaitons aller contre le temps et les gains en qualité de vie que peuvent nous offrir les nouvelles technologies, le numérique. Nous ne pouvons, ni ne souhaitons être hors du temps, passer à côté des nouvelles générations. Nous ne pouvons ni ne souhaitons affirmer que c'était mieux avant.

Mais la CGT se doit de défendre ses valeurs, sa vision du monde de demain. Plus que jamais le monde du travail a besoin d'une CGT forte, en phase avec son époque, féministe, écologiste, mais toujours sociale et au côté des travailleuses et travailleurs.

Les agents de la DGFIP ont besoin d'une CGT Finances Publiques forte et unie, à leurs côtés, à l'impulsion des luttes à mener pour gagner sur leurs revendications, à la recherche de l'unité d'action la plus large possible basée sur des revendications communes. C'est notamment ce que la CGT Finances publiques a porté au sein de l'intersyndicale ces derniers mois, elle a été à l'initiative de la journée du 10 mai dans une stratégie intersyndicale envisagée jusqu'à l'automne prochain. Le taux de près de 15 % de grévistes le 10 mai nous donne un aperçu de notre capacité à mobiliser dans le contexte que nous connaissons, et ce conseil national aura aussi vocation à débattre des suites.

Et cela ne peut passer que par une qualité de vie syndicale à la hauteur, une syndicalisation forte et une présence aux côtés des agents.



## ADRESSE AUX AGENTS DU CONSEIL NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES RÉUNIS DU 19 AU 21 MAI 2021

Les sections CGT Finances Publiques se sont réunies dans un contexte où la DGFIP est une des administrations au cœur des attaques d'un gouvernement de plus en plus autoritaire, au service des plus riches et de la finance.

Parce qu'elle est une administration de la Fonction Publique exerçant des missions républicaines, fiscales, comptables et foncières, au service de la population et de la société, avec un statut entraînant droits et devoirs pour ses agents, elle gêne les politiques libérales.

En dix ans, 21 906 emplois ont été supprimés, le remplacement de fonctionnaires par des contractuels est engagé. La CGT Finances Publiques y est opposée, les contractuels en place doivent être titularisés. En 2019 plus du dixième du réseau avait disparu en cinq ans avec une accélération en 2020 et 2021. La perte du pouvoir d'achat du point d'indice (base de calcul de nos salaires) par rapport à l'indice des prix à la consommation s'élève depuis 2000 à 18 %, les taux de promotions se réduisent année après année.

Alors que les leçons de la crise actuelle devraient être tirées sur la nécessité d'avoir des services publics de pleine compétence et de proximité, avec les moyens nécessaires, la Direction Générale, à l'instar du gouvernement, utilise la crise sanitaire pour accélérer les contre-réformes : privatisation et casse de nos missions, rétrécissement de notre réseau, recul des droits et garanties des agents.

### TOUTES NOS MISSIONS ET NOS DROITS SONT ATTAQUÉS !

Quant au dialogue social à la DGFIP, la DG se moque ostensiblement de l'avis des représentants des personnels. C'est notamment pourquoi la CGT

Finances Publiques refuse de s'inscrire dans une quelconque discussion aux niveaux national et local, visant à mettre en œuvre le NRP, véritable entreprise de destruction massive de notre réseau de proximité. Le NRP doit être abandonné.

La DG a validé unilatéralement un protocole télétravail, alors même que rien n'est encore validé au niveau Fonction Publique. La CGT Finances Publiques en réclame le retrait. Cette situation est inadmissible et le ministère de la transformation et de la Fonction publique doit être saisi. À nouveau, la DG se sert du télétravail non pas dans l'intérêt des agents, mais pour accélérer les économies d'échelle et ses contre-réformes.

Mais toutes et tous mobilisé.es, nous pouvons gagner ensemble sur nos revendications !

C'est pourquoi le conseil national adresse son soutien fraternel aux collègues du CDIF de Marseille, en grève reconductible pour défendre leurs missions, leur site, leurs postes, leurs conditions de travail, ainsi qu'à toutes les actions qui se déroulent actuellement dans les territoires.

Nous appelons l'ensemble des agents à multiplier les actions, notamment pour

exiger le maintien ou la réimplantation des sites et services visés par le Nouveau Réseau de Proximité (qui doit être abandonné), en lien avec les élus locaux, députés et sénateurs qui partagent les valeurs républicaines. À la suite de la grève DGFIP du 10 mai, la CGT Finance Publique appelle les agents à s'inscrire pleinement dans la mobilisation unitaire Fonction Publique du 15 juin, pour nos salaires, l'emploi et nos missions, et la mobilisation confédérale du 22 juin pour une société plus juste et solidaire. À compter de juin, des assises intersyndicales départementales pour l'avenir de la DGFIP seront organisées dans les territoires avec une convergence d'assises nationales à l'automne. Nous appelons les agents à s'emparer de ces initiatives pour faire remonter des cahiers de doléances et construire le rapport de force jusqu'à l'abandon des contre-réformes et la satisfaction des revendications des agents.

En 2020 un plan de relance a dégagé 200Mds d'€ d'aides et 360Mds d'€ pour les prêts garantis par l'État, pour profiter en grande partie aux grandes entreprises, sans contrepartie.

De l'argent, il peut donc y en avoir pour le service public !



## DÉMASQUER ET COMBATTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE, UNE LUTTE SYNDICALE À PART ENTIÈRE

La lutte contre l'extrême droite, dans la perspective des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 et nationales de 2022 constitue un enjeu syndical à plusieurs titres.

Bataille globale de la CGT contre un courant politique qui d'une part, prône des thèses contraires à nos principes fondamentaux et à notre conception démocratique de la République et des services publics, et qui d'autre part, promeut un programme économique allant à l'encontre des intérêts des salarié-e-s.

Bataille professionnelle à mener contre un parti qui travaille toujours à son implantation locale et plus particulièrement dans la période ambitieuse d'accéder aux responsabilités départementales et régionales et donc à la gestion des services publics territoriaux et de leurs personnels.

Bataille à mener s'agissant d'un parti qui considère la CGT comme un de ses adversaires principaux : « On a toutes les raisons de détester la CGT et monsieur Martinez » a ainsi déclaré Marine Le Pen. (Libération, le 29 avril 2013).

La candidate du Front National, devenu Rassemblement National, a été qualifiée au second tour de l'élection présidentielle de 2017 et y a obtenu 36,90 % des suffrages exprimés. Mieux que Jean-Marie Le Pen en 2002. Le Rassemblement National a occupé, par la suite, la première place à l'élection européenne de mai 2019 avec 23,34 % des suffrages exprimés.

Les politiques austéritaires imposées par la troïka (commission européenne, banque centrale européenne, fonds monétaire international) et conduites en France par les gouvernements Macron-Philippe puis Macron-Castex démantèlent l'État social.

Une large majorité de Français s'était pourtant exprimée, le 29 mai 2005, contre la ratification de la Constitution européenne.

Les bas salaires sont le lot de nombreux reuses agent-e-s de catégories C. Les cadres législatifs collectifs comme le Statut du fonctionnaire sont remis en cause. Le-la travailleur-euse est placé-e dans une position d'atomisation insécurisante. Les agent-e-s les plus exposé-e-s à la logique du « chacun pour soi » souhaitent avant tout plus de protection. Or l'extrême droite refuse la justice sociale.

Dans un paysage politique profondément bouleversé, le délitement des partis politiques traditionnels et l'irruption du macronisme semblent avoir agi comme un accélérateur de la montée des idées d'extrême droite. Au point que, selon une étude de la Fondation Jean-Jaurès parue le 21 avril, le risque de voir la cheffe du Rassemblement national (RN) accéder à la présidence de la République constitue « une possibilité non négligeable et 97 % des proches de LR et du RN s'accordent pour dire qu'on a besoin d'un vrai chef en France pour remettre de l'ordre. »

Chaque jour les grands médias diffusent les thèmes de l'extrême droite et fragmentent la société. Droite extrême et extrême droite diffament les associations, les syndicats et veulent imposer l'ethnisation des questions sociales pour affaiblir le mouvement social.

### **Pourtant la lutte des classes continue, mais on invisibilise les faits sociaux.**

Pour stopper l'accroissement de cette audience, nous devons construire les résistances aux politiques d'austérité, mais aussi dénoncer sans relâche les fausses solutions « de préférence nationale » préconisées par le Rassemblement national et la droite extrême. Nous devons revaloriser les idées de l'humanisme égalitaire porté par la CGT, mais aussi repenser le travail et continuer à rassembler les agent·e·s en défendant leurs intérêts immédiats avec la transformation de la société en ligne de mire.

Selon une préoccupante étude de la Fondation Jean-Jaurès, seuls 34 % des Français disent avoir une « image négative » de Marine Le Pen, contre 50 % il y a deux ans.

En outre un sondage réalisé par l'Ifop pour le Journal du dimanche du 11 avril pose qu' en cas de duel entre Marine Le Pen et un candidat de gauche au second tour en 2022, l'électorat de droite s'abstiendrait ou se reporterait massivement sur la candidate du RN qui gagnerait, et qu' en cas de second tour Mélenchon et Le Pen, 71 % des électeurs d'Emmanuel Macron s'abstiendraient et 12 % voteraient pour Marine Le Pen. Quant aux électeurs de Xavier

Bertrand, ils seraient seulement 10 % à défendre le front républicain, 51 % à s'abstenir et 39 % à voter pour la cheffe du RN.

Ainsi, l'ensemble de l'électorat de droite préfère aujourd'hui l'élection de l'extrême droite plutôt que de la gauche. Certes, à un an de l'élection, les sondages sont à prendre avec des pincettes mais le directeur de l'Observatoire de l'opinion de la Fondation Jean-Jaurès, Antoine Bristielle, rappelle ce qui constitue une évidence: « C'est en faisant des concessions programmatiques au RN qu'on le fait monter. » De LaREM à LR, la droite en porte une lourde responsabilité.

La menace est donc sérieuse et immédiate. Tous ces éléments plaident pour une action résolue de la CGT dans les mois à venir. La question du développement de l'influence du RN est un des grands sujets de préoccupation des forces progressistes dans la période. La nature des réponses à apporter à ce défi fait l'objet de nombreux questionnements et nul ne peut prétendre détenir la recette miracle pour faire rentrer la bête immonde dans sa tanière car il est important de souligner que nous avons face à nous des gens dangereux, pour la démocratie, pour les droits des salariés, pour le syndicalisme et en particulier la CGT. Nous avons face à nous des forces organisées, parmi lesquelles une partie de la droite prête à pactiser avec son extrême, quand elle ne pactise pas déjà. Nous avons aussi face à nous un patronat qui, comme l'a tristement démontré sa position très majoritairement

collaborationniste sous l'Occupation, a toujours fait passer ses intérêts de classe avant toute autre considération. Enfin, vu l'évolution de la situation politique, économique et sociale, il est donc indispensable d'aborder ces enjeux les yeux grands ouverts et de pouvoir identifier les conditions d'un combat syndical efficace contre l'extrême droite et les forces économiques qu'elle sert.

Notre CGT a déjà une longue histoire de lutte contre le fascisme. Il nous appartient d'en écrire une nouvelle page.

### **MENACE DE COUP D'ÉTAT.**

Le vrai visage de l'extrême droite

Le 21 avril dernier, 60 ans après la tentative de putsch d'Alger et de la première qualification de l'extrême droite au second tour de la présidentielle, le site du journal d'extrême droite Valeurs actuelles a publié un texte, signé par vingt anciens généraux, une centaine de hauts-gradés de l'armée et un millier de militaires et qui se conclue par une menace de coup d'État militaire. Ce texte est une menace directe, un véritable appel à la sédition et à la guerre civile !

Le vendredi 23 avril, la présidente du Rassemblement national (RN) a salué le « courage » des auteurs de cette lettre ouverte et les a appelés à la rejoindre, dans le cadre de sa campagne présidentielle.

Ce n'est que dimanche 25 avril, dans la soirée, que la ministre de la Défense a réagi, qualifiant ce texte séditieux d' « irresponsable » et en minimisant sa portée, au motif que cette initiative serait limitée à des militaires retraités.



Cette menace publique de putsch revêt un caractère d'une exceptionnelle gravité. La neutralité de l'armée et sa subordination au pouvoir civil sont des principes républicains avec lesquels il ne peut être question de transiger.

#### **Quelle est l'idéologie de l'extrême droite ?**

« L'extrême droite est opportuniste, apte à passer de l'interventionnisme le plus strict au libéralisme économique débridé. Ce qui demeure constant est « une vision du monde », un discours global.

En France, le courant majeur de l'extrême droite est le national-populisme, qu'incarne la dynastie Le Pen, mais qui s'est cristallisé lors de la vague boulangiste (1887-1889).

Le national-populisme conçoit l'évolution politique comme une décadence dont seul le peuple, sain, peut extraire la nation. Privilégiant le rapport direct entre le sauveur et le peuple, par-delà les clivages et les institutions parasites supposées menacer de mort la nation, le national-populisme se réclame de la défense du petit

peuple face à la trahison d'élites corrompues. Il est l'apologiste d'un nationalisme fermé, recherche une unité nationale mythique, et est altérophobe (il redoute « l'autre », assigné à une identité essentialisée par un jeu de permutations entre l'ethnique et le culturel, généralement le culturel). S'il tient donc des discours socialisants, son souhait d'union de tous après l'exclusion de l'infime couche de profiteurs infidèles à la nation signifie une rupture avec l'idéologie de lutte des classes. Débarrassées des parasites, les masses deviennent le peuple uni. C'est donc une idéologie interclassiste, vantant les valeurs « terriennes » contre les « fausses intellectualisations ». » Nicolas Lebourg, historien spécialiste de l'extrême droite et du fascisme à l'Université de Perpignan.

La lutte contre les idées d'extrême droite : l'ADN de la CGT

Depuis de nombreux mois les agressions contre la CGT et ses militants s'intensifient.

Tags, dégradations de locaux, menaces écrites ou verbales allant même jusqu'à des menaces de mort et des agressions physiques.

L'ensemble de ces faits sont inadmissibles, inacceptables, répréhensibles et extrêmement graves.

La CGT a toujours combattu les idées de l'extrême droite en menant les batailles pour la défense des intérêts des salariés et en démontrant la nocivité de

ces idées pour le salariat.

En ayant pignon sur rue et leurs ronds de serviettes dans la plupart des médias, les représentants de l'extrême droite diffusent leurs discours de haine sans aucune limite, leur conférant une quasi-normalité et une soi-disant légitimité tant dans les propos que dans les actions.

La surenchère verbale faite par une partie de la classe politique dites républicaine, reprend à son compte idées et vocabulaire,

conduit à un état de violence dans les rapports jamais vu depuis longtemps dans notre pays. Chaque jour les digues sautent, ouvrant la porte à des faits de violences contre ceux qui ne pensent pas comme eux. Ne nous y trompons pas, lorsqu'ils sont élus, l'ensemble de leurs votes s'inscrit dans la logique de détricotage des droits sociaux et d'attaques des plus faibles d'entre nous. Leur vision du monde est ultra libérale. La haine de l'autre et le racisme sont leur terreau consistant à montrer nos voisins, nos collègues, comme nos ennemis. Cela permet de masquer les vraies réalités de nos maux que sont l'injustice sociale et ceux qui en bénéficient.

Face à ce déferlement, nous avons besoin plus que jamais de démonter ce discours de haine et en parallèle de mener le combat pour défendre l'emploi, les services publics, améliorer les conditions de travail, obtenir des augmentations de salaires qui nous permettront de vivre dignement de notre travail.

La CGT ne cessera jamais le combat contre les idées d'extrême droite et ceux qui les accompagnent. Elle continuera de défendre ses militants contre les basses attaques verbales ou physiques qu'ils subissent malheureusement au quotidien.

Chaque salarié la trouvera à ses côtés pour, ensemble, combattre l'injustice et imposer une société plus juste, fraternelle et solidaire.





## FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

Depuis des années et encore plus depuis 2 ans, la CGT Finances Publiques a mené la lutte contre les volontés réformistes des gouvernements qui se sont succédées.

La CGT Finances Publiques ne cesse de dénoncer les impacts de ces réformes sur les agents et sur le public. Elle exige le retrait du NRP et de la relocalisation.

Cependant la DG n'arrête pas ses réformes et les applique en marche forcé. Les agents pâtissent de cette situation. En effet, même si la loi prévoit un dispositif indemnitaire d'accompagnement aux restructurations, celui-ci n'est pas mis en place automatiquement par la DG.

I. Frais de changements de résidence en France métropolitaine

II. Ces droits sont régis par le décret 90-437 du 28 mai 1990, modifié par le décret 2000-928 du 22 septembre 2000, la circulaire du 22 septembre 2000 et le décret 2006-475 du 24 avril 2006.

Tout agent qui obtient une affectation à titre définitif dans une commune différente de celle où il était affecté peut se prévaloir d'un changement de résidence.

C'est également le cas pour tout agent qui doit occuper ou libérer un logement pour nécessité absolue de service, même à l'intérieur d'une même résidence.

À la suite d'une mutation (intérêt du service, suppression d'emploi, promotion ou réintégration), un agent a droit à une indemnité forfaitaire et à une prise en charge des frais de transport s'il change de résidence.

Pour la prise en charge des frais de transport, les remboursements sont pris en compte entre l'ancienne et la nouvelle résidence. Ils sont calculés à partir du tarif SNCF ou bien des indemnités kilométriques dans le cas de l'utilisation d'un véhicule personnel.

Le conjoint marié, pacsé ou concubin a également droit à la prise en charge des frais si ses ressources personnelles n'excèdent pas le traitement minimum de la fonction publique (l'indice majoré de 290) ou bien si le total de ses ressources n'excède pas trois fois et demi ce traitement minimum.

Ces conditions de ressources ne sont pas exigées dans le cas de conjoints fonctionnaires mariés, pacsés ou concubins disposant l'un et l'autre de ce droit à l'indemnisation forfaitaire.

**Mais si ce conjoint a vu ces frais déjà pris en charge par son employeur, la prise en charge des frais ne peut plus être demandée.**

Les autres membres de la famille (enfants, ascendants) habitant sous le même toit peuvent également y prétendre s'ils accompagnent le bénéficiaire principal à son nouveau poste ou l'y rejoignent dans un délai maximum de 9 mois à compter de la date de l'installation.

L'indemnité forfaitaire est calculée quant à elle à partir d'une formule prenant en compte la distance en kilomètres par la route entre les 2 résidences ainsi que le volume du mobilier (il est de 14 m<sup>2</sup> pour l'agent, 22 m<sup>2</sup> pour le conjoint et 3,5 m<sup>2</sup> pour toute personne à charge)

– Si ce volume multiplié par la distance < 5000, alors l'indemnité sera calculée suivant la formule :

Indemnité forfaitaire = 568,94 + (0,18 x volume x distance)

– Si ce volume multiplié par la distance > 5000, alors l'indemnité sera calculée suivant la formule :

Indemnité forfaitaire = 1 137,88 + (0,07 x volume x distance)

Si aucun remboursement n'a été demandé pour une période de 5 ans dans le cadre d'une mutation, tout fonctionnaire a droit à l'indemnité forfaitaire à hauteur de 80 % ainsi qu'à la prise en charge des frais de transport limitée à 80 % des frais engagés.

Pour une première mutation dans un nouveau grade, ce délai est diminué à 3 ans.

Il est à noter que les périodes de disponibilité, de congé parental ou de longue durée ainsi que de longue maladie sont suspensifs de la durée de 3 ou 5 ans prise en compte dans la durée de séjour.

De même, les premières nominations, les stages de formation et les déplacements d'office pour raisons disciplinaires ne peuvent pas donner lieu à indemnisation.

**La demande doit être demandée dans les 12 mois à compter de la date de changement de résidence.**

Le paiement de l'indemnité ne peut être fait qu'au plus tôt 3 mois avant cette date de changement de résidence. Mais le transfert de cette dernière ne doit pas être effectué plus de 9 mois avant le changement de résidence administrative. L'indemnité n'est définitivement acquise que si l'agent peut prouver que tous les membres de la famille pris en compte dans le calcul ont bien

rejoint la nouvelle résidence. I. Frais de changement de résidence entre la métropole et le DOM

A) – Qui peut y prétendre ?

Le départ d'un agent vers son département d'origine, lorsqu'il s'agit d'un département d'outre-mer (DOM), peut donner lieu à la prise en charge de ses frais de changement de résidence.

Ces dispositions sont régies par le décret n°89-271 du 12 avril 1989, le décret 99-807 du 15 septembre 1999, ainsi que l'arrêté ministériel du 12 avril 1989

Le conjoint peut également prétendre à la prise en charge de ses frais de changement de résidence. Il convient alors qu'un des deux cas soit rempli :

1 - que les ressources du conjoint soient inférieures à l'indice majoré 326 (indice brut de 348)

2 - que le total des ressources du conjoint et du traitement brut soient inférieures ou égales à 3,5 fois le traitement de l'indice majoré 326 (indice brut de 348)

Les autres membres de la famille peuvent également prétendre à la prise en charge des frais de changement de résidence si 2 conditions sont remplies :

1 - si ces autres membres vivent habituellement sous le même toit (preuve à l'appui)

2 - s'ils rejoignent l'agent qui a changé de résidence dans un délai de 9 mois à partir de sa date d'installation administrative.

A. A quel montant et à quelles conditions ?

La prise en charge peut s'effectuer à hauteur de 100 % ou seulement 80 %

Dans le cas le plus favorable, les frais de changement de résidence sont remboursés à 100 % ;

l'indemnité ayant même été augmentée de 20 % par le décret 2006-475 du 24 avril 2006.

8 cas peuvent donner lieu à cette prise en charge :

1 - dans le cas d'une mutation faisant suite à une promotion de grade ou une suppression de l'emploi exercé

2 - dans le cas d'une mutation visant à pourvoir un emploi vacant pour lequel il n'y a aucune candidature ou bien qu'elles aient été toutes écartées

3 - dans le cas d'une nomination (à un emploi conduisant à pension d'une administration de l'État normalement pourvue par détachement ou bien prévue par le code des pensions)

4 - dans le cas d'une nomination dans un autre corps de même catégorie, catégorie supérieure, ou emploi hiérarchique supérieur

5 - dans le cas d'une réintégration faisant suite à un congé de longue maladie ou longue durée

6 - dans le cas d'un retour sur le lieu de résidence habituel, retour reconnu indispensable pour cause de santé par un comité médical.

7 - dans le cas d'une affectation faisant suite à un congé de formation à un emploi dans une localité différente de celle où il exerçait antérieurement.

8 - dans le cas d'une réintégration sans avoir fait de demande dans une résidence différente de la précédente et faisant suite à une période de scolarité.



**4 cas peuvent donner lieu à une prise en charge des frais de changement de résidence à hauteur de 80 % :**

1 - dans le cas d'une mutation d'un agent pouvant justifier de 4 années dans les services (hors période de scolarité mais sans distinction de grade) en métropole ou bien dans les DOM

2 - dans le cas d'un détachement pour un emploi donnant droit à une pension suivant le code des pensions civiles et militaires de retraite.

3 - dans le cas d'une réintégration au terme d'un détachement.

4 - dans le cas de la retraite dans le cadre d'une demande de rapatriement sur le lieu de résidence habituel et dans un délai de 2 ans à compter du départ en retraite (frais de changement de résidence prenant en compte la famille).

A. Selon quel calcul ?

Dès lors qu'un agent peut prétendre au remboursement de ses frais de changement de résidence entre la métropole et les DOM pour lui et son mobilier, le montant de l'indemnité alloué suit

une base de calcul dépendant de la distance entre les 2 résidences (celle du départ et celle d'arrivée) et le poids du mobilier emporté.

L'agent peut également prétendre à une indemnité de transport des bagages suivant des calculs différents mais qui suivent les mêmes bases (pour les distances et le poids).

Les distances sont fixées par arrêté (12 avril 1989).

Les distances entre la métropole et les départements d'outre-mer sont fixés comme suit :

- Guadeloupe (Basse-Terre) : 6 793 km
- Guyane (Cayenne) : 7 074 km
- Martinique (Fort-de-France) : 6 859 km
- Mayotte (Dzaoudzi) : 8 027 km
- Réunion (Saint-Denis) : 9 345 km
- Saint-Pierre-et-Miquelon (Saint-Pierre) : 4 279 km

Les distances entre les départements d'outre-mer entre eux sont fixés comme suit :

- Guadeloupe (Basse-Terre) - Martinique (Fort-de-France) : 169 km

- Guadeloupe (Basse-Terre) - Guyane (Cayenne) : 1 597 km
- Guadeloupe (Basse-Terre) - Mayotte (Dzaoudzi) : 12 192 km
- Guadeloupe (Basse-Terre) - Réunion (Saint-Denis) : 13 414 km
- Guadeloupe (Basse-Terre) - Saint-Pierre-et-Miquelon (Saint-Pierre) : 3 450 km
- Martinique (Fort-de-France) - Guyane (Cayenne) : 1 435 km
- Martinique (Fort-de-France) - Mayotte (Dzaoudzi) : 12 100 km
- Martinique (Fort-de-France) - Réunion (Saint-Denis) : 13 305 km
- Martinique (Fort-de-France) - Saint-Pierre-et-Miquelon (Saint-Pierre) : 3 595 km
- Guyane (Cayenne) - Mayotte (Dzaoudzi) : 10 961 km
- Guyane (Cayenne) - Réunion (Saint-Denis) : 12 060 km
- Guyane (Cayenne) - Saint-Pierre-et-Miquelon (Saint-Pierre) : 4 650 km
- Mayotte (Dzaoudzi) - Réunion (Saint-Denis) : 1 406 km
- Mayotte (Dzaoudzi) - Saint-Pierre-et-Miquelon (Saint-Pierre) : 11 905 km
- Réunion (Saint-Denis) - Saint-Pierre-et-Miquelon (Saint-Pierre) : 13 307 km

Le poids est quant à lui calculé en tonnes.

Il est fixé forfaitairement :

- pour l'agent à 1,6 T pour les frais de changement de résidence et à 0,6 T pour les bagages

- pour le conjoint à 2T pour les frais de changement de résidence et à 0,4 T pour les bagages
- pour l'enfant ou l'ascendant à charge à 0,4 T pour les frais de changement de résidence et à 0,2 T pour les bagages

Ce poids est majoré de 0,8 tonne s'il y a nécessité de transporter un véhicule. Ce véhicule doit être nécessaire au service avec une distance à parcourir annuellement supérieure à 4 000 km.

Ainsi l'indemnité forfaitaire de frais de changement de résidence se calcule ainsi :

- si le poids du mobilier multiplié par la distance est inférieur ou égal à 4000.

( $P \times D \leq 4000$ ), l'indemnité (I) sera de :

$$I = 568,18 + (0,37 \times D \times P)$$

- si le poids du mobilier multiplié par la distance est compris entre 4000 exclus et 60 000 inclus ( $4000 < P \times D \leq 60\,000$ ), l'indemnité (I) sera de :

$$I = 953,57 + (0,28 \times D \times P)$$

- si le poids du mobilier multiplié par la distance est strictement supérieur à 60 000

( $P \times D > 60\,000$ ), l'indemnité (I) sera de :

$$I = 17\,470,66$$

De même l'indemnité forfaitaire de transport des bagages se calcule ainsi :

- si le poids du mobilier multiplié par la distance est inférieur ou égal à 1000

( $P \times D \leq 1000$ ), l'indemnité (I) sera de :

$$I = 293,01 + (0,28 \times D \times P)$$

- si le poids du mobilier multiplié par la distance est compris entre 1000 exclus et 25 000 inclus ( $1000 < P \times D \leq 25\,000$ ), l'indemnité (I) sera de :

$$I = 366,49 + (0,21 \times D \times P)$$

- si le poids du mobilier multiplié par la distance est strictement supérieur à 25 000 ( $P \times D > 25\,000$ ), l'indemnité (I) sera de :  $I = 5\,421,09$



# BILLET D'HUMEUR

## LE BILLET DE TATA JACQUELINE

Après 1 personne 1 vote - 1 bras 1 seringue !



Depuis plus d'un an maintenant, on nous balade de fausses informations en faux espoirs. Il y eu les masques qui dans un premier temps étaient inutiles, parce qu'en fait il n'y en avait pas assez ! Dis moi ce dont tu as besoin et je te dirai comment t'en passer !

Puis de confinement en déconfinement en passant par des couvre-feu, on se retrouve aujourd'hui avec des vaccins qui :

- pour certains sont plus anxiogènes que le virus lui-même et donc : des seringues sans bras ;
- pour d'autres sont insuffisants en nombre, d'où : des bras sans seringues ;
- et ceux enfin qui seraient un peu faiblards face aux invasions

de variants étrangers (encore eux comme dirait Marine ! Mais l'honneur est sauf avec nos amis bretons).

Mais quoiqu'il en soit et quoiqu'il en coûte puisque au bout du bout c'est toi qui va payer, c'est promis, on va tous vous vacciner, tous avant la plage ! A chaque bras sa seringue, tel est mon crédo ! Certes, la situation politico-économico-médico-sanitaire (j'en ai pas oublié là ?...) n'est pas aisée, convenons-en. Mais là où ça coince c'est le mesonge, l'omission, la mascarade. Les français sont tout à fait capable de comprendre, c'est le minimum de respect dû à leur intelligence.

Au lieu de ça on veut dénaturer et ironiser sur leurs légitimes inquiétudes et contestations, car selon Manu 1<sup>er</sup> : 66 millions de français, 66 millions de procureurs !

Mais quand redescendra t-il de son trône de pacotille ?

Qui saura lui rabattre son caquet ?

Peut-être les électeurs de 2022 ?

Je l'avoues mes camarades, le suis inquiète. Au delà de la destruction de notre service public et des assauts répétées contre la DGFIP, cette pandémie qui ne cesse de polluer nos vies avec ces variants qui se multiplient sont lourds d'inquiétudes.

L'activité syndicale n'est pas épargnée, bien au contraire.

Ce qui constitue notre ADN, la vie militante de terrain faite de rencontres et d'échanges est freinée depuis plus d'une année maintenant. Cette impossibilité à exercer pleinement nos mandats fait bien le jeu de nos directions locales et nationales. Si la disparition des cap et la stratégie NRP sont finalement passés derrière l'écran covid, ses conséquences commencent sérieusement à se faire sentir un peu partout et parfois dans la douleur.

Les militants ont pourtant fait le travail et globalement les collègues ont tous bien compris ce qui allait se passer, mais le corona virus est un écran de fumée aux diversions bienvenues.

Mais si notre activité est freinée, elle n'est pas pour autant bloquée, la CGT Finances Publiques et ses militants sont toujours là et contre les vents du covid et les marées macronesques la force du collectif saura bien s'exprimer pour le bien du plus grand nombre.

Covid partira, Manu aussi, et nous nous seront toujours présents pour défendre le service public et foncier, ses missions et les agents qui les portent.

**N'OUBLIONS PAS MES NEVEUX,  
MES NIÈCES : PROCUREURS  
NON, ELECTEURS OUI !**

# COLLECTIF PLACE DES FEMMES

*Groupe de paroles  
sur la place des femmes  
dans le syndicat*

## TU PARTICIPES ?

Les 24 et 27  
septembre 2021

EN VISIO

*Ouvert à toutes les syndiquées  
sans limitation du nombre de participantes*

